

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Michel JARRASSIER, certifie que les délibérations du 11 février 2021 ont été diffusées sur le site internet le 17 février 2021.

Fait à Montmorillon, le 17 février 2021

Président de la CCVG

Michel JARRASSIER



**DÉLIBÉRATION DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 11 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 11 février, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, dûment convoqué s'est réuni à la salle Vienne à la Maison des Services à Montmorillon, sous la présidence de M. Michel JARRASSIER.

**Etaient présents** : M. ROLLE MILAGUET, Mme DESROSES, M. DAVIAUD, Mme WUYTS, M. CHARRIER, Mme ABAUX, M. SELOSSE, M. MADEJ, M. BLANCHET, Mme WASZAK, Mme TABUTEAU, Mme JEAN, M. PUYDUPIN, M. ROYER, M. COSTET, Mme RAIMBERT, M. MAILLET, Mme BAUVAIS, M. VIAUD, M. GANACHAUD ;

**Excusés** : M. BOIRON,

**Assistaient également** : M. MONCEL, Mme FOUSSEREAU, Mme MARTINEAU

**Est désigné secrétaire de séance** : M. DAVIAUD

Date de convocation : le 4 février 2021	Nombre de délégués en exercice : 25
Date d'affichage : le 15 février 2021	Nombre de délégués présents : 21
	Nombre de votants : 21

**BC/2021/5 : FIGARO SI FIGARO LA : SUBVENTION FESTIVAL AU FIL DES NOTES 2020**

La commission culture, en 2020, s'était engagée à apporter une subvention au Festival Au Fil des Notes, porté par l'association Figaro Si Figaro Là, qui devait se tenir en juillet 2020. Figaro avait prévu 4 représentations sur le territoire, en lien avec l'opéra Russe. Le budget prévisionnel n'avait pas été envoyé, les dates n'étaient pas fixées. En effet, la crise sanitaire est survenue et a contraint l'association d'annuler le festival et de le repousser en octobre 2020 avec une nouvelle programmation.

En octobre 2020 ce festival « Au fil des notes » devait se décliner ainsi :

- le vendredi 30 octobre 2020 à Civaux : concert musique viennoise
- le samedi 31 octobre à Availles-Limouzine : concert musique viennoise
- le dimanche 1<sup>er</sup> novembre à Montmorillon : concert musique viennoise

Le budget prévisionnel pour ce festival d'octobre était de 138 745 euros pour 3 représentations, sur la thématique de la musique Viennoise. La subvention sollicitée était de 12 000 euros.

Malheureusement, un nouveau confinement a été annoncé la veille du premier concert, contraignant l'association d'annuler définitivement le festival pour l'année 2020. Cependant, des frais sont engagés par l'association, à hauteur de 58 515 euros.

AR PREFECTURE

086-200070043-20210211-FM\_BC\_2021\_5-DE  
Regu le 15/02/2021

La commission du 26 janvier 2021 propose de soutenir l'association au prorata des frais engagés, à savoir 6 000 euros.

Après délibération, le Bureau Communautaire, à l'unanimité décide :

- D'attribuer la subvention telle que prévue ci-dessus,
- De valider la convention avec l'association Figaro Si Figaro Là,
- D'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus.



**Voies et délais de recours :** Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication :

- d'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de deux mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

AR PREFECTURE

086-200070043-20210211-FM\_BC\_2021\_5-DE  
Regu le 15/02/2021